

COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Convocation du 5 avril 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 18 avril 2023.

Présents : Marc DEMOLLIENS, Ludovic DUTRIAUX, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Raymond LEJOSNE, Stéphanie GRABARZ, Rémy SOKI, Anne-Marie BAUDE, Bertrand GUILBERT, Chantal TERNISIEN, Nicole PRUVOT, Eric EECKOUT, Thierry RUFFIN, Michel SERGENT, Nadine LECONTE, Nicole DARQUES, Véronique BALLY, Simon LEMAIRE, Anne DACHICOURT, Jean-Luc MARCOTTE, Philippe PRUD'HOMME, Ludvine MOREAU et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME et Clément MOREL.

Pouvoirs : Monique SOMMERARD et Olivier GRESSIER qui ont donné respectivement pouvoir à Bruno LEDUC et Ludovic DUTRIAUX.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Anne DACHICOURT ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le dernier procès-verbal de la séance en date du 14 mars 2023 a été adopté à l'unanimité. Il sera signé sous 8 jours par le Président et la secrétaire élue.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de retirer le point n° 12 de l'ordre du jour : Vente d'un bien immobilier – M. Wilfried OBERT – Terrain ZAL rue de la Gare, en raison de la non réception de l'avis des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait du point n° 12 de l'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour : FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 :

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants pour 2023 : taxe foncière « bâti » : 49.34 %, taxe foncière « non bâti » : 55.94 % et taxe d'habitation : 21.42 %.

Point 2 de l'ordre du jour : BUDGET PRINCIPAL 2023 :

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération, ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 2 616 548.82 €

- section de fonctionnement = 5 738 197.82 €

A l'exception de l'article 6574 du chapitre 65 qui a été adopté à l'unanimité mais par 21 voix « pour », les présidents concernés n'ayant pris part ni au vote ni au débat à l'énoncé du vote de leur subvention, ayant quitté la séance pendant le débat :

** Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;*

** Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;*

** Monsieur Ludovic DUTRIAUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;*

** Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;*

* Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;

* Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture.

Point 3 de l'ordre du jour : VOTE DES REDEVANCES – EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 :

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal, décide de voter les redevances applicables à compter du 1^{er} juillet 2023, comme suit :

⇒ *Assainissement collectif à 0.878 € ht/m3 pour les habitations situées dans le périmètre du plan d'assainissement collectif ;*

⇒ *Eau à 0.756 € ht/m3.*

Point 4 de l'ordre du jour : BUDGETS ANNEXES – ASSAINISSEMENT, EAU, SPANC, OPERATION D'AMENAGEMENT RUE DU PRE ROUSSEL ET OPERATION D'AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST 2023 :

➤ BUDGET « ASSAINISSEMENT » :

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 1 078 049.76 €

- section de fonctionnement = 399 465.55 €

➤ BUDGET « EAU » :

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 1 395 055.98 €

- section de fonctionnement = 172 830.40 €

➤ BUDGET « SPANC » :

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 0.00 €

- section de fonctionnement = 8 552.26 €

➤ BUDGET « OPERATION D'AMENAGEMENT RUE DU PRE ROUSSEL » :

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 0.00 €

- section de fonctionnement = 315 250.00 €

➤ BUDGET « OPERATION D'AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST » :

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 0.00 €

- section de fonctionnement = 15 000.00 €

Point 5 de l'ordre du jour : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2023 :

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'exception des présidents concernés qui n'ont pris part ni au vote ni au débat et ont quitté la séance pendant le débat de cette question :

* Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;

* Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;

* Monsieur Ludovic DUTRIAUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;

- * Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;
- * Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;
- * Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture.

- **adopte et décide du versement des subventions 2023 aux associations (tableau joint), soit 21 voix « pour », « 0 » voix contre et 0 abstention ;**
- **indique que les conventions annuelles pour les associations percevant plus de 23 000 €, se poursuivront par tacite reconduction conformément à la délibération du 6 décembre 2010 tant que les crédits seront prévus et indiqués pour chaque association concernée dans les pièces annexes du budget de la commune.**

Point 6 de l'ordre du jour : CREATION DE LA REGIE « PHOTOCOPIES MAIRIE » :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée, autorise Monsieur le Maire à :

- créer la régie « photocopies mairie » ;
- signer tous les documents s'y rapportant.

Point 7 de l'ordre du jour : ALSH PERMANENT ET ETE – REVISION DES TARIFS :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, adopte les tarifs proposés en annexe par la Commission des finances à compter du 1^{er} juillet 2023.

Point 8 de l'ordre du jour : ALSH PERMANENT ET ETE – REVISION DES SALAIRES DES ANIMATEURS :

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- **de fixer les tarifs de rémunération ci-dessous des intervenants à compter du 1^{er} juillet 2023 :**

- Animateur sans diplôme	34 € / jour
- Animateur stagiaire BAFA	46 € / jour
- Animateur diplômé BAFA	55 € / jour
- Directeur adjoint	64 € / jour
- Directeur BAFA stagiaire	71 € / jour
- Animateur spécialisé	105 € / jour

Point 9 de l'ordre du jour : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – RENOUELEMENT DU CONTRAT « SEJOUR ENFANTS » :

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- **autorise le renouvellement de la convention dans le cadre du « Séjour enfants » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Calais pour les années 2022 et 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette convention.**

Point 10 de l'ordre du jour : HABITAT HAUTS-DE-FRANCE - RETROCESSION DES VOIRIES RUES ARAGON, ELUARD, VERLAINE ET BAUDELAIRE :

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **décide d'accepter la rétrocession à la Commune de DESVRES par HABITAT HAUTS DE FRANCE des voiries, espaces verts et des réseaux divers de la résidence : « ARAGON » dans le domaine privé communal à titre gratuit.**

Les rues concernées sont : « Rue Aragon, rue Paul Eluard, rue Paul Verlaine et Charles Baudelaire».

Point 11 de l'ordre du jour : CCDS – CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE BACHE A INCENDIE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- approuve l'acquisition à l'amiable, d'une bâche à incendie implantée sur la parcelle AM 304, à l'euro symbolique ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessitées par l'opération.

Point 13 de l'ordre du jour : PROJETS COMMUNAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité :

- *adopte ces opérations ;*
- *sollicite des subventions les plus élevées possibles pour la réalisation des travaux auprès du Département du Pas-de-Calais ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.*

Point 14 de l'ordre du jour : FONDS VERT/FONDS « FRICHE » - DEMANDE DE SUBVENTION POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité :

- *adopte l'opération ;*
- *sollicite une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux dans le cadre du Fonds vert/Fonds « friche » ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.*

La séance est levée à 20 heures 18.